

## Échange de courriels publié avec l'autorisation de Mme Isabelle Couture, conseillère en horticulture maraîchère, MAPAQ

Bonjour Madame Dubeau,

J'ai consulté Antoine Dionne, phytopathologiste au laboratoire du MAPAQ, ainsi que Benjamin Mimee d'AAC et les deux m'ont mentionné qu'il est difficile de donner une quantité précise puisque qu'il n'existe pas, pour ce nématode, de protocole d'échantillonnage.

Voici cependant quelques pistes de réflexion :

La quantité de bulbes ou de caïeux à échantillonner pourrait varier en fonction du niveau de risque des champs et de la provenance initiale des bulbes.

Par exemple, si l'ail provient d'un champ où la rotation est de moins de 3 ans, on devrait échantillonner davantage.

Si depuis 2009, aucun achat de bulbes pour semence n'a été effectué à l'extérieur de la ferme, la probabilité que vos bulbes soient affectés est beaucoup plus faible, donc un échantillonnage plus petit pourrait être acceptable.

Par contre, si des achats de bulbes provenant de l'extérieur du Québec ont été faits depuis 2009, ces lots sont davantage à risque et devraient faire l'objet d'un échantillonnage plus serré.

Idéalement, ce serait de bâtir un cahier de charge et de suivi en fonction des niveaux de risque à chaque étape de la production.

Comme les répercussions de la présence de *Ditylenchus dipsaci* est très importante, il faudrait tout de même être prudent et tester plus que moins.

Pour une entreprise, il est aussi difficile d'évaluer ce qu'elle peut «donner» comme échantillonnage.

Voici un calcul que j'ai fait :

Si par exemple, on dit qu'un échantillon aléatoire **de 1%** des bulbes est acceptable dans des **lots à risque faible**, ceci pourrait représenter **3 bulbes pour un lot de 20 kg** ( j'ai calculé qu'on a approximativement 14 bulbes pour 1 kg).

Par contre, si votre **lot est davantage à risque**, on souhaite peut-être augmenter l'échantillonnage **entre 3 et 5%** de bulbes, ceci pourrait représenter **entre 8 et 14 bulbes pour un lot de 20 kg**. Est-ce acceptable pour une entreprise?

Malheureusement, avec les connaissances actuelles, nous ne pouvons être plus précis...

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à me joindre,  
Cordialement,

Isabelle Couture

Isabelle Couture, agr.  
M.Sc.

Conseillère en horticulture maraîchère

Direction régionale de la Montérégie  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
1355, rue Johnson Ouest, bureau 3300  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7  
Téléphone : 450 778-6530, poste 6123  
[isabelle.couture@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.couture@mapaq.gouv.qc.ca)  
[www.mapaq.gouv.qc.ca/monteregie](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/monteregie)



**De :** Laurie-Anne Dubeau [<mailto:vente@lepetitmas.ca>] **Envoyé :** 27 mars 2018  
11:18 **À :** Couture Isabelle (DRMONT-E) (Saint-Hyacinthe) **Objet :** Statistique - certificat  
analyse

Bonjour Mme Couture,

Je travaille avec Sébastien Grandmont au Petit Mas et je suis en train de faire le survol des recommandations du MAPAQ en ce qui a trait aux semences saines d'ail du Québec.

Dans l'un de vos articles (Multiplication de l'ail à partir des bulbilles), vous mentionnez ceci « Un échantillon d'une dizaine de bulbes ou d'une vingtaine de caïeux peut être expédié au Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ pour faire le test de détection du *D. dipsaci*. Même si ce test ne garantit pas à 100 % que l'ensemble du lot acheté soit exempt de nématodes, c'est une précaution élémentaire. »

En tant que vendeur de semences, qu'elle serait un ratio intéressant à proposer pour nos acheteurs de semence pour que le tout soit le plus représentatif possible (10 bulbes analysés par lot de combien de kilos de semences ? 10 bulbes pour 10 kilos? 100? 1000? ).

Merci de vos conseils,

**Laurie-Anne Dubeau**  
*Adjointe à la direction*